



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Madame la **Ministre de la Justice**, à Monsieur le **Ministre des Finances** et à **Monsieur le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme** concernant **le projet de directive européenne relative au devoir de vigilance pour les entreprises**.

Une récente enquête commandée par *l'Initiative pour un devoir de vigilance*, une plateforme de 17 organisations de la société civile qui s'investit pour le respect des droits humains au niveau des activités économiques d'entreprises ayant leur siège au Luxembourg, a révélé que 87% des personnes demandées estime que le gouvernement luxembourgeois devrait s'assurer de la conformité avec les standards internationaux en matière de droits humains, du climat et de l'environnement. En plus, 90% des sondés sont d'avis qu'il faut une transparence concernant ses engagements politiques au niveau de l'UE en la matière.

Le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance exige des entreprises de l'UE qu'elles gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités tout au long de leur chaîne de valeur, c'est à dire chez leurs fournisseurs directs et indirects, issus de leurs propres opérations, ainsi que des produits et services vendus.

L'objectif est de garantir la conformité des entreprises avec les standards en matière de droits humains et de protection de l'environnement afin de promouvoir une économie mondiale plus équitable et plus durable ainsi qu'une gouvernance d'entreprise responsable. Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire le 14 décembre 2023, accord qui doit encore être soumis au vote final par les deux institutions.

Notons que, selon des articles récents dans la presse, des désaccords au sein de la coalition gouvernementale allemande, liés notamment à l'opposition du parti libéral FDP à la directive en question, risqueraient d'entraîner une abstention de l'Allemagne lors du vote final au Conseil, ce qui menacerait de faire effriter le soutien au projet de directive.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les informations suivantes de la part des Ministres :

- 1) **Les Ministres peuvent-ils exposer et motiver la position du Luxembourg à ce sujet ? Le Gouvernement votera-t-il en faveur de l'accord relatif au projet de directive au sein du Conseil de l'UE ?**
- 2) **Quels seront les Ministères concernés par la transposition de ladite directive ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Sam TANSON
Députée

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, stylized initial 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

François BAUSCH
Député